

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-720

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi,
M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu,
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	1 500 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	1 500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	1 500 000 000	1 500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La modernisation du réseau ferroviaire nécessite un investissement supplémentaire qui s'élève à 15 milliards d'euros. Elle suppose un déploiement rapide du système européen de gestion du trafic ferroviaire (European Rail Traffic Management System, ERTMS) et de la commande centralisée du réseau (CCR).

Cet amendement propose d'étaler sur plusieurs années le financement de la modernisation du réseau, et propose un investissement de 1,5 milliard d'euros pour l'année 2025. L'amendement procède donc :

- D'une part à l'augmentation de 1,5 milliards d'euros en AE et CP de *l'action 41 - Ferroviaire* du programme « Infrastructures et services de transports »,
- D'autre part à la réduction à hauteur d'un milliard d'euros en AE et CP des crédits de *l'action 09 – Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale* du programme 345 « Service public de l'énergie » et de 500 millions d'euros en AE et CP, des crédits de *l'action 10 – Soutien à l'injection de biométhane* du même programme.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits des actions concernées et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.